



VILLE DE  
LA ROQUE  
D'ANTHERON

**Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal  
Séance du 27 mars 2025 à 19h00**

Nombre de membres		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Ayant pris part à la délibération
22	29	26

Le Conseil Municipal de la commune de LA ROQUE D'ANTHERON s'est réuni en Mairie, salle du Conseil Municipal, sur convocation adressée par le Maire à chacun de ses membres, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales notamment de ses articles L. 2121-7 et suivants.

**Secrétaire de séance** : Aurélie GROSSO

**Conseillers municipaux présents** : SERRUS Jean-Pierre, RICARD Isabelle, MICHELOTTI Marie-Line, VANHALST Philippe, VAILLAT Fanny, VANDENBOSSCHE Frédéric, GROSSO Aurélie, LEBRE Jean-Marie, BOURGUE Michèle, BREBION Pascal, COUSTABEAU Gérard, CARELLO Danièle, JEAN Nathalie, ROBERT Astrid, MILAD Lydie, MANDINE David, URAS Patrick, AYME Michel, POSTIAUX Régis, DIOP Alix, MORENO Manuel

**Conseillers municipaux ayant donné pouvoir** : BOUKHECHAM Amor donne pouvoir à COUSTABEAU Gérard, ROUSSIER Michel donne pouvoir à CARELLO Danièle, SBLANDANO Bruno donne pouvoir à SERRUS Jean-Pierre, LAFOND Emilie donne pouvoir à VAILLAT Fanny, PIGNOLY Sylvestre donne pouvoir à DIOP Alix

**Conseillers Municipaux absents** : SERAFINI Audrey, JEAN Didier, FANTAUZZO Marie-France

**Délibération N° 25/22-**

**OBJET : APPROBATION DE LA CONVENTION ANNUELLE D'OBJECTIFS AVEC L'ASSOCIATION "MAISON FAMILIALE ET RURALE" EXERCICE 2025**

Rapporteur : Mme Isabelle RICARD

Monsieur Didier JEAN sort de la salle et ne prend pas part au vote.

Rappelle à l'assemblée que la convention avec l'Association « MAISON FAMILIALE ET RURALE » est arrivée à échéance et afin de poursuivre cette collaboration, il convient de signer une nouvelle convention.

Vu le Décret n° 2021-1947 du 31 décembre 2021 pris pour l'application de l'article 10-1 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et approuvant le contrat d'engagement républicain des associations et fondations bénéficiant de subventions publiques ou d'un agrément de l'Etat, et notamment son annexe,

Vu la Commission des Finances du 24 Mars 2025,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés (26) et 2 ne prenant pas part au vote (JEAN Didier, FANTAUZZO Marie-France), adopte la délibération présentée.

APPROUVE la convention avec l'Association « MAISON FAMILIALALE ET RURALE » pour une durée d'un an du 1<sup>er</sup> Janvier 2025 au 31 Décembre 2025.

RAPPELLE que les associations bénéficiaires de subventions sont tenues de se conformer aux dispositions du Contrat d'engagement républicain.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention.

REÇU EN PREFECTURE

le 01/04/2025

Application agréée E-legalite.com

Ainsi fait et délibéré, aux jour, mois et an susdits.  
Pour copie conforme.

Le Maire :



Jean-Pierre SERRUS

la Secrétaire de séance :

Aurélie GROSSO

A handwritten signature in blue ink, appearing to be "JP Serrus", written over a horizontal line.

A handwritten signature in blue ink, appearing to be "A Grosso", written over a horizontal line.

Acte rendu exécutoire après télétransmission  
En Sous-Préfecture le... 1/04/25  
Et de la publication sur le site internet le... 1/04/25  
ou notification le .....

REÇU EN PREFECTURE  
le 01/04/2025  
Application agréée E-legalite.com